



# REMONDIS ELECTRORECYCLING

Saint-Thibault (10)

Dossier d'Autorisation Environnementale Unique

Version D – Novembre 2024

PJ n° 7 : Résumé non Technique Etude d'Impact

La société REMONDIS ELECTRORECYCLING est régie par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour une capacité de traitement de déchets DEEE de 40 900 t/an.

A la demande de la DREAL, REMONDIS ELECTRORECYCLING a mis à jour l'étude d'impact et l'étude de dangers du site de Saint-Thibault en 2020. Dans ces études, une évolution des capacités de traitement était sollicitée. Ces évolutions ont été considérées comme substantielles par l'administration.

Le site étant soumis à autorisation d'exploiter IED, dès lors que les évolutions sont considérées comme substantielles, il convient de déposer une nouvelle demande d'autorisation environnementale unique.

Dans le cadre de l'ouverture du site à certains marchés cibles et pour répondre aux demandes des éco-organismes, REMONDIS ELECTRORECYCLING souhaite intégrer à la demande d'autorisation environnementale une demande d'augmentation de ses capacités de traitement de déchets DEEE de 40 900 tonnes/an à 50 000 tonnes/an.

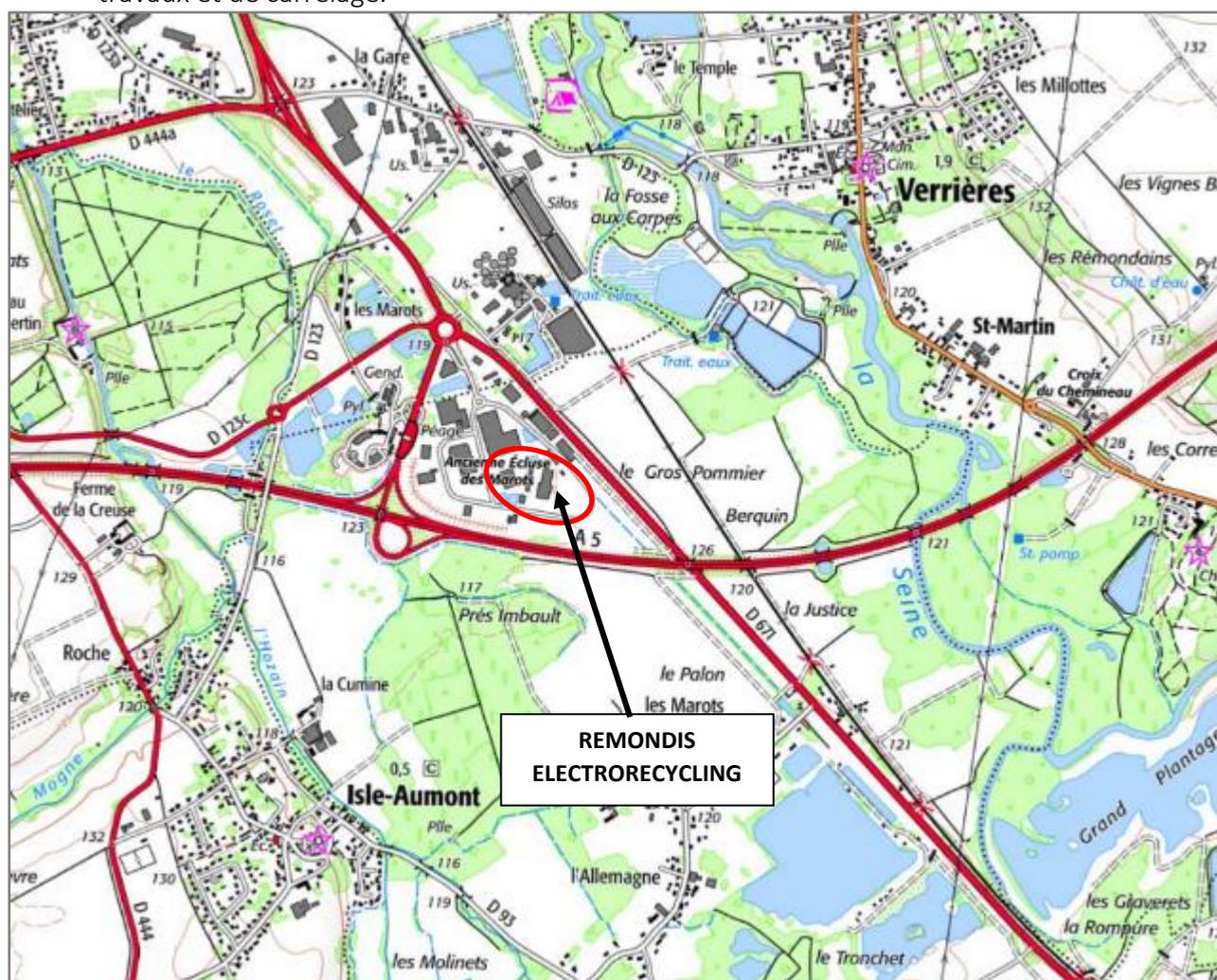
Un dossier d'Autorisation Environnementale Unique doit donc être déposé en Préfecture de l'Aube. Conformément à l'alinéa 1 a) Installations mentionnées à l'article L. 515-28 du Code de l'Environnement (Installations IED), de l'annexe de l'article R122-2 du Code de l'Environnement, le dossier contiendra une Evaluation Environnementale.

Il est à noter que la société REMONDIS ELECTRORECYCLING dans le cadre des aménagements de ses zones de stockage extérieures a déposé un Permis de Construire pour la construction d'une aire de stockage sur bassin et d'un auvent, en date du 28 septembre 2022. Les travaux de couverture du bassin ont été réalisés mais l'auvent n'a pas été construit.

Toutefois, ces aménagements ne concernent pas une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

La société REMONDIS ELECTRORECYCLING est implantée sur le territoire de la commune de Saint-Thibault dans l'Aube (10), plus précisément dans la zone d'activité des Marots, route de l'écluse. Le site est implanté au Nord de la commune. Le proche environnement de l'établissement est caractérisé par :

- Au Nord : les établissements de la zone d'activités et notamment les locaux de l'ancien site RPC en mitoyenneté, occupés désormais par Eppe Packaging
- A l'Est : la rue des Prés Imbault et les établissements de la zone d'activité des Marots
- Au Sud : la rue de l'Ecluse et les entreprises Scania Garage, Maison de la Forêt et des parcelles non affectées (parking de stationnement), puis l'autoroute A
- A l'Ouest : la rue qui dessert l'ensemble de la zone d'activité et de entreprises de travaux et de carrelage.



Source : Géoportail



Source : Géoportail

Le site s'étend sur les parcelles : 128, 149, 194, 195, 197 de la section ZY pour une surface de 36 531 m<sup>2</sup>. REMONDIS ELECTRORECYCLING est propriétaire des terrains sur lesquels sont implantées les installations et les évolutions présentées.

L'établissement REMONDIS ELECTRORECYCLING est accessible depuis la rue des Prés Imbault et la rue de l'écluse. Les accès véhicules légers et poids lourds sont distincts afin de séparer les flux. L'accès au parking du personnel s'effectue depuis la rue des Prés Imbault et les accès poids lourds depuis la rue de l'écluse : entrée pour accès direct au pont bascule, sens unique de circulation sur le site et sortie dédiée rue de l'écluse pour passage sur le deuxième pont bascule. Une aire d'attente des poids-lourds est également disponible en-dehors des voies de circulation interne et externe.

Un parking visiteurs devant le bâtiment 3 Accueil est également aménagé.

Le terrain s'étend sur une superficie totale d'environ 3,65 ha dont l'occupation des sols est répartie de la façon suivante dans la configuration actuelle de fonctionnement de l'activité :

- Bâtiments et auvents : 12 669 m<sup>2</sup>
- Voiries, parking : 14 461 m<sup>2</sup>
- Espaces non imperméabilisés (dont espaces verts et bassins d'infiltration) : 9 401 m<sup>2</sup>

Le site REMONDIS ELECTRORECYCLING a été construit en plusieurs étapes depuis sa création. Il possède 4 bâtiments d'activités, un bâtiment d'accueil, de nombreuses zones de stockages extérieures non couvertes mais sur zones imperméabilisées, des voies de circulation, un parking de stationnement du personnel. Les espaces restants sont occupés par des bassins de gestion des eaux de pluie et de rétention ainsi que des espaces verts (afin de tenir compte de l'étendue géographique du site, 3 ensembles constitués d'un bassin de rétention puis d'un bassin d'infiltration sont aménagés sur le site).

L'établissement est constitué de 5 bâtiments distincts :

- Bâtiment n°1 : hall de production accueillant les lignes de traitement et de tri des Petits Appareils Ménagers PAM et Gros ElectroMénagers Froid GEMF
- Bâtiment n°2 : accueillant en son niveau 0 les activités de transit, filerie cuivre, traitement des minibars contenant de l'ammoniac et des Radiateurs à Bain d'Huile (RBH) ; et en son niveau 1, les bureaux du personnel
- Bâtiment n°3 : accueil et locaux sociaux
- Bâtiment n°4 : auvent accueillant un stockage de GEM
- Bâtiment n°5 : nouvel auvent accueillant l'atelier maintenance, un stockage de GEMF, ainsi que le stockage en bennes de fractions issues de l'activité de traitement des DEEE.

L'activité de REMONDIS ELECTRORECYCLING S.A.S. à Saint-Thibault est le démantèlement des DEEE : traitement des Gros Electro Ménagers Froid GEM F et Petits Appareils en Mélange PAM principalement.

Les entrants sont des DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques et plus spécifiquement des Gros ElectroMénagers Froid (GEM F) et du Petit Appareil Ménager (PAM) qui sont traités sur le site.

Les opérations de tri et de traitement s'attachent à valoriser une majorité de matériaux en affinant le tri et le traitement de manière très poussée. Toutefois, une part non valorisable doit être évacuée en tant que déchets.

Le tableau suivant permet de synthétiser les grandes caractéristiques d'exploitation du site dans la situation autorisée de l'arrêté préfectoral 2013 et celle souhaitée.

	Situation de 2013 (AP 1 <sup>er</sup> juillet 2013)	Installations modifiées	Situation actuelle	Situation souhaitée
Surfaces imperméabilisées (bâtis, voiries et parking)	17 852 m <sup>2</sup>	Construction bâtiment 5 soit 4 639 m <sup>2</sup>	22 491 m <sup>2</sup>	Aménagement aire bétonnée de 232 m <sup>2</sup> sur bassin mais création espaces verts et parking végétalisé en lieu et place de zone imperméabilisée
Effectif salarial	86 salariés	/	87 salariés	87 salariés
Mode de fonctionnement des installations de traitement des DEEE	312 jours, 6 jours sur 7, 24h/24	/	312 jours, 6 jours sur 7, 24h/24	312 jours, 6 jours sur 7, 24h/24
Tonnage maximal des DEEE en attente de traitement et en transit	762 tonnes	+ 2 418 tonnes	3 100 tonnes	3 120 tonnes
Volume maximal de DEEE en attente de traitement et en transit	5 640 m <sup>3</sup>	+ 24 250 m <sup>3</sup>	29 570 m <sup>3</sup>	29 620 m <sup>3</sup>
Capacité de traitement des DEEE	130 t/j	+ 5 t/j	135 t/j	250 t/j

Les horaires de fonctionnement ne seront pas modifiés, l'effectif ne sera pas augmenté. Ainsi, les niveaux de bruit ne seront pas modifiés, les rejets atmosphériques resteront stables également. Les évolutions s'effectueront à surface de terrain et surface imperméabilisée constante.

Les évolutions impliquent une augmentation des camions d'approvisionnement en DEEE et de ce fait, une augmentation des camions d'expéditions des fractions triées. Dans une moindre mesure, la consommation d'eau sera également impactée pour le poste consommateur d'eau (gestion des mini bar d'hôtel contenant de l'ammoniac).

Le tableau suivant présente une synthèse de la sensibilité du milieu à partir des données de l'état actuel de l'environnement.

La sensibilité du milieu peut être cotée de la manière suivante :

+++ : Sensibilité très forte, ++ : sensibilité forte ; + : sensibilité présente mais faible,  
- : sensibilité négligeable ; 0 : non concerné

Sensibilité du milieu – enjeux de l'état initial			
Thème		Cotation	Commentaire
Urbanisme	PLU, SUP	-	L'établissement s'inscrit dans le PLU de la commune de Saint-Thibault, zone UYZ.
Environnement humain et industriel	Population et habitat	-	Premières habitations à environ 610 m au Nord-Ouest au lieu-dit « Les Marots »
	ERP et zone de fréquentation du public	+	Présence d'un hôtel et d'un restaurant à environ 275 m et 325 m respectivement au Nord du site.
Infrastructures de transport	Voies de communication	+	Axes routiers fréquentés à environ 95 m au Sud et à l'Est du site (Autoroute A5 et RD671 respectivement).
Biens matériels, patrimoine culturel et paysage	Paysages	-	Paysage marqué par la zone d'activités commerciales et industrielles, ainsi que des infrastructures routières.
	Biens matériels, patrimoines culturel et archéologique	0	Site en-dehors du périmètre de 500 mètres de monuments historiques, ainsi que du périmètre de l'AVAP de Troyes. Absence de sites classés ou inscrits recensés dans l'aire d'étude, ainsi que de site d'intérêt archéologique.
Données physiques et climatiques	Climat	+	Climat d'ordre « tempéré océanique humide »
	Géologie	++	Sol de formation géologique superficielle : alluvions modernes d'épaisseurs de 2 à 3 mètres, constituées par des argiles brunes de décalcification contenant de fins granules calcaires.
	Hydrogéologie	++	MESO de l'Albien-néocomien libre entre Yonne et Seine. Etats qualitatif et quantitatif BON. MESO de vulnérabilité intrinsèque forte, voire très forte à la pollution à certains endroits du site. Absence de captage AEP identifié dans l'aire d'étude.

		Sensibilité du milieu – enjeux de l'état initial	
Thème		Cotation	Commentaire
	Hydrologie	++	Réseau hydrographique de proximité : Le Roset, l'Hozain et la Seine. Commune de Saint-Thibault pourvue d'une station d'épuration.
	Qualité de l'air / Odeur	+	Qualité de l'air correcte sur les communes de l'agglomération troyenne.
	Environnement sonore et vibratoire	++	Source de bruit extérieures non négligeables : axes routiers alentours (A5 et RD671) – Niveaux sonores ambiants compris entre 52 et 71 dB(A)
	Luminosité	+	Implantation de l'établissement dans une zone d'intensité lumineuse importante.
<b>Milieus naturels</b>	Espaces agricoles, forestiers et maritimes	++	Présence dans l'aire d'étude d'espaces forestiers et agricoles
	Faune, flore, habitats et espaces naturels	+	Site en-dehors et très éloigné des périmètres d'inventaire ou réglementaire.
	Continuité écologiques	+	Site en-dehors de corridors écologiques ou de réservoirs de biodiversité selon la Trame Verte et Bleu (SRCE Champagne-Ardenne). Site sur un secteur urbanisé.
<b>Vulnérabilité aux risques d'accidents majeurs et catastrophes naturelles</b>	Risques naturels	++	Zone d'implantation du site vulnérable au risque d'inondation.
	Risques technologiques	++	Zone d'implantation du site vulnérable au risque de transport de marchandises dangereuses par voie routière. Présence d'établissements industriels voisins ou assimilés dans l'environnement du site.

Le tableau ci-après présente de manière synthétique l'analyse des incidences sur l'environnement et les mesures envisagées du projet en phase d'exploitation.

Les effets résiduels (c'est-à-dire avec prise en compte des mesures de maîtrise actuelles et/ou envisagées) peuvent être cotés de la manière suivante :

+++ : très fort, ++ : fort ; + : faible, - : négligeable ; 0 : non concerné

Thème		Analyse des effets du site		Cotation résiduelle
		Mesures prises ou prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets	Contributions des installations à l'impact du site	
<b>Urbanisme</b>	PLU, SUP	Réduction: Respect du règlement de la zone UYZ	Nulle - implantation au sein d'un site existant	0
<b>Environnement humaine et industriel</b>	Population et habitat	Réduction: - Systèmes de traitement des effluents atmosphériques issus des lignes de traitement des PAM et GEMF: cyclone couplé à un filtre à manches. - Projet de réduction des émissions de poussières diffuses par l'humidification des poussières lors des opérations de transvasement des mousses en PUR dans des bennes. - Arrêt de la ligne de démantèlement des écrans à tubes cathodiques. - Réduction des émissions de poussières diffuses par la conception des lignes de traitement des PAM et GEMF (joints d'étanchéité, raccords au maximum soudés, etc.) - Respect des niveaux sonores en limite de propriété.	Limitée - de manière générale, réduction des effets des substances émises sur la santé des populations et des cibles les plus exposées pour les voies d'exposition par inhalation et ingestion. Site éloigné des zones d'habitations et de fréquentation du public	-
	ERP et zone de fréquentation du public			
<b>Infrastructures de transport</b>	Voies de communication	Réduction: - Le mouvement des camions sur le site est organisé en journée (8h – 17h) du lundi au vendredi en période normale. En période de forte activité, les horaires peuvent s'étaler de 5h à 21h. - Organisation des livraisons et des expéditions de manière à limiter le nombre de camions sur le site - Tous les déchargements et chargements s'effectuent à l'intérieur de l'enceinte de l'établissement, de ce fait il n'y a pas de gêne sur la voie publique - Une entrée et une sortie sont spécifiquement dédiées aux camions	Limitée - bien qu'une augmentation d'environ 18% des mouvements journaliers de camions à l'intérieur du site, l'incidence résiduelle reste faible sur les axes routiers environnants (0,1% sur l'A5 et la RD671)	+

Thème	Analyse des effets du site		Cotation résiduelle
	Mesures prises ou prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets	Contributions des installations à l'impact du site	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un plan de circulation des camions est affiché à l'entrée concernée</li> <li>- Absence de croisement entre véhicules légers et camions dans l'enceinte du site</li> <li>- Aire d'attente des camions en-dehors de la voie publique.</li> </ul>	
<b>Biens matériels, patrimoine culturel et paysage</b>	Paysages	Réduction: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien des abords du site par une société en charge de l'entretien des espaces verts</li> <li>- Entretien des espaces extérieurs dédiés aux stockages des DEEE</li> <li>- Respect de la hauteur maximale autorisée (pour mémoire 5 mètres) de stockage des DEEE</li> <li>- Dimension du nouvel auvent au regard des bâtiments existants</li> </ul>	Limitée - implantation au sein d'un site existant dans une zone d'activités commerciales et industrielles dédiée à cet effet
	Biens matériels, patrimoines culturel et archéologique		
<b>Données physiques et climatiques</b>	Climat / Energie	Réduction: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix d'une ligne de traitement des GEMF plus performante et moins énergivore.</li> <li>- Prévention et réparation des installations techniques en interne (fréquence régulière) ainsi que par les concepteurs des installations de traitement des DEEE et d'inertage (ANDRITZ et HERCO) (fréquence au moins annuelle)</li> <li>- Sensibilisations réalisées auprès des opérateurs afin de surveiller l'état des matériels utilisés, de prévenir les marches inutiles de certains éclairages et de matériels, etc. + affichage des bonnes pratiques aux postes de travail.</li> <li>- Chauffage par clim réversible avec système de régulation au niveau des bureaux administratifs.</li> <li>- L'établissement est certifié ISO 50001 depuis avril 2019 (renouvelé en janvier 2020). Cette certification montre l'engagement de l'entreprise et la volonté d'améliorer ses performances énergétiques.</li> </ul>	Positive - réduction d'environ 30% de la consommation électrique du site par rapport à la situation de 2013; récupération de 7 tonnes supplémentaires de CFC au niveau de la ligne de traitement des GEMF; diminution d'environ 35% des émissions de GES.
<b>Données physiques et climatiques</b>	Géologie / Hydrogéologie	Réduction: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout stockage de liquides susceptibles de créer une pollution des eaux ou des sols sont associés à une capacité de rétention, étanche aux produits qu'elle pourrait contenir, et résistante à l'action physique et chimique des fluides. Ces stockages sont protégés des intempéries.</li> </ul>	Limitée sur les rejets en eaux pluviales du site - Augmentation maximale de 0,094 kg/j en hydrocarbures totaux par rapport à la situation de 2013

Thème	Analyse des effets du site		Cotation résiduelle	
	Mesures prises ou prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets	Contributions des installations à l'impact du site		
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble des locaux sont sur dalle béton, ne présentant pas de fissures importantes.</li> <li>- Moyen de réduction de l'impact hydraulique des eaux pluviales (bassins d'infiltration)</li> <li>- Surveillance de la qualité des rejets dans les eaux souterraines (5 piézomètres + 3 séparateurs d'hydrocarbures)</li> <li>- Curage des réseaux d'eaux pluviales au moins 1x/an par une société spécialisée.</li> </ul>		
	Hydrologie	<p>Evitement:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'utilisation d'eau potable dans le process de traitement des PAM et GEMF.</li> <li>- Absence de rejets d'eaux usées d'origine industrielle : les eaux souillées par l'ammoniac liquide sont évacuées en tant que déchets dangereux.</li> <li>- Si analyses des eaux pluviales avant infiltration sont non-conformes aux prescriptions de l'AP en vigueur, elles sont évacuées en tant que déchets dangereux.</li> </ul> <p>Réduction:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens de traitement des effluents aqueux (eaux pluviales) avant infiltration (séparateurs d'hydrocarbures)</li> <li>- Moyen de réduction de l'impact hydraulique des eaux pluviales (bassins d'infiltration)</li> </ul>	<p>Limitée sur la consommation en eau potable du site. Limitée sur les rejets en eaux pluviales du site - Augmentation maximale de 0,094 kg/j en hydrocarbures totaux par rapport à la situation de 2013.</p> <p>Remplacement du séparateur hydrocarbures du bassin n°2</p>	-
<b>Données physiques et climatiques</b>	Qualité de l'air / Odeur	<p>Réduction:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Systèmes de traitement des effluents atmosphériques issus des lignes de traitement des PAM et GEMF: cyclone couplé à un filtre à manches.</li> <li>- Réduction des émissions de poussières diffuses par l'humidification des poussières lors des opérations de transvasement des mousses en PUR dans des bennes.</li> <li>- Arrêt de la ligne de démantèlement des écrans à tubes cathodiques.</li> <li>- Réduction des émissions de poussières diffuses par la conception des lignes de traitement des PAM et GEMF (joints d'étanchéité, raccords au maximum soudés, etc.)</li> </ul>	Positive - diminution de certaines substances dans les rejets atmosphériques par rapport à la situation de 2013 (notamment les métaux)	+

Thème	Analyse des effets du site			Cotation résiduelle
	Mesures prises ou prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets	Contributions des installations à l'impact du site		
	Environnement sonore et vibratoire	Réduction: - Limitation de la circulation des engins de manutention pendant les périodes nocturnes. - Organisation des approvisionnements en DEEE pour limiter le trafic de camions sur le site. - Consignes de circulation et de déchargement en place. - Site localisé dans une zone à caractère industriel. - Les équipements bruyants, tels que pré-broyeur, broyeur à chaîne, système de convoyage se situent dans un bâtiment et sont au maximum capotés de manière à éviter la propagation vers l'extérieur des niveaux sonores	Limitée voire nulle	-
<b>Données physiques et climatiques</b>	Luminosité	Réduction: - Respect des prescriptions techniques fixées par les arrêtés relatifs à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses. - Mise en place d'éclairage basse consommation de type LED. - Points d'éclairage au maximum orientés vers le bas.	Très limitée, voire nulle	0
	Déchets	Réduction : - Déchets identifiés, tri à la source - Eco-responsabilité du personnel du site - Collecte, traitement des déchets par des prestataires agréés et dans les filières adéquates - Filières de valorisation privilégiées au maximum par rapport aux filières d'élimination	Positive – diminution de la quantité de déchets produits par rapport à la situation de 2013.  Valorisation de 99% des déchets, diminution du taux d'enfouissement	+
<b>Milieux naturels</b>	Espaces agricoles, forestiers et maritimes	/	Nulle - implantation au sein d'un site existant	0
	Faune, flore, habitats et espaces naturels	Réduction: - Système de traitement des eaux pluviales de voiries : séparateur d'hydrocarbures (entretien et vidange au moins annuel) - Infiltration dans les sols des eaux pluviales si et seulement les analyses sont conformes aux prescriptions de l'AP en vigueur. Dans le cas contraire, ces eaux seront évacuées en tant que déchets - Systèmes de traitement des rejets atmosphériques sur l'unité de	Limitée - incidence non significative des rejets atmosphériques et aqueux sur les zones d'intérêts sensibles et zones Natura 2000 identifiées.	-

Thème	Analyse des effets du site			Cotation résiduelle
		Mesures prises ou prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets	Contributions des installations à l'impact du site	
		traitement des PAM et GEM F: cyclone couplé à un filtre à manches. - Absence de rejets aqueux dans un cours d'eau.		
	Continuité écologiques	/	Nulle - implantation au sein d'un site existant	0
<b>Vulnérabilité aux risques d'accidents majeurs et catastrophes naturelles</b>	Risques naturels	/	Fort - site présent sur un secteur vulnérable aux inondations.	++
	Risques technologiques	Mesures de limitation des effets thermiques liés au site incluant les installations modifiées présentées en partie 6 du présent dossier	Limité – PJ n°8 « étude de dangers » du présent dossier	+